



AGIR POUR UN COMMERCE QUI DONNE ENVIE

Communiqué de presse

Les ventes en magasins des enseignes du commerce spécialisé en baisse de - 2,3 % pour juillet

Les ventes des magasins du commerce spécialisé ont baissé de - 2,3 en juillet 2025 comparativement à l'an passé (*). Une baisse qui succède à un mois de juillet 2024 déjà en baisse de - 2,5 %, la baisse d'activité est donc très conséquente sur deux ans sur cette période de début d'été.

Évolution des chiffres d'affaires du commerce spécialisé Magasins à surface égale

Évolutions du CA des magasins des enseignes du commerce spécialisé en juillet 2025 vs 2024*



Évolution cumulée des ventes des magasins des enseignes du commerce spécialisé janvier-juillet 2025 vs 2024*



Évolution de la fréquentation des points de vente en juillet 2025 vs 2024**



* Source : panel PROCOS

** Source : Observatoire PROCOS/Stackr de la fréquentation des magasins

Les ventes des magasins ont été fortement impactées par la baisse de fréquentation des magasins (-4,6 %) (**) ainsi qu'aux impacts de baisse de dépenses dans certaines activités telles que la restauration (-2,6 %) du fait des difficultés de pouvoir d'achat et des arbitrages des consommateurs dans cette période de congés.

A l'exception de l'optique et services ainsi que du secteur cadeaux culture jouets marqué par une bonne dynamique en magasins (+ 8,5 % pour cadeaux/culture/jouets) du fait notamment d'un marché du jouet soutenu par quelques marques dont les ventes sont très dynamiques, tous les secteurs du panel sont marqués par une activité en baisse : beauté-parfumerie (- 0,9 %), restauration (- 2,5 %) et l'équipement de la maison (- 1,5 %).

Contacts presse :

Emmanuel LE ROCH, Délégué Général - emmanuel.le.roch@procos.org

Sophie MADIGNIER, Directrice Marketing - sophie.madignier@procos.org

31, rue du 4 septembre - 75002 Paris - Tél. : 01 44 88 95 60

club@procos.org ■ www.prococos.org



La fin des soldes n'a pas été meilleure que le début et l'habillement termine le mois en baisse des ventes en magasins à surface égale à - 3,5 %. Rappelons que cela fait suite à un mois de juillet 2024 qui avait été très mauvais (- 6 % dans le contexte des jeux olympiques).

Le secteur du sport est en forte baisse des ventes magasins en juillet 2025 (- 8,5 % vs juillet 2024) sans doute un contrecoup de la dynamique particulier de juillet 2024 du fait de l'impact des jeux olympiques pour ce secteur l'an passé.

Pour faire le bilan de l'activité du commerce de l'été, il faudra analyser les chiffres à fin août pour appréhender les éventuels impacts du tourisme, des épisodes de canicules ainsi que des impacts des inquiétudes ou baisses de pouvoir d'achat sur les décisions des consommateurs durant cette période estivale.

En cumul à fin juillet les ventes des magasins des enseignes du commerce spécialisé de janvier à juillet sont en baisse légères de - 0,5 % par rapport à la même période en 2024.

Sur les dossiers de la rentrée, Procos et ses adhérents restent très impliqués et préoccupés par plusieurs sujets.

- **En premier lieu l'action de la France et de Bruxelles sur les plateformes chinoises afin de reconstituer au plus vite des règles concurrentielles plus équitables** et le respect des normes européennes par tous. « *Cela reste un objectif vital et urgent car, à défaut, nous ne pourrions que constater l'importante fragilisation croissante d'une partie du tissu commercial dans tous les secteurs concurrencés par ces acteurs. Aucune politique publique du commerce ne peut avoir d'impact positif, par exemple en matière de vacance commerciale, sans solutionner ces graves manquements à l'équité concurrentielle et au non-respect des règles par tous les acteurs* » rappelle Procos.
- **Le second sujet de préoccupation est celui du projet de loi simplification.** Le processus parlementaire est toujours en cours avec un comité mixte paritaire qui doit se réunir en septembre qui devra chercher un accord sur un texte de loi entre sénateurs et députés. « *Les commerçants attendent depuis plus d'un an le versement mensuel des loyers, pendant ce temps les trésoreries continuent de se fragiliser inutilement. Mais, par ailleurs, le texte actuel comprend des dispositions élargissant les autorisations préalables (AEC) à une part très importante des projets des enseignes et franchisés. Si ces dispositions devaient être maintenues, elles complexifieraient considérablement les transformations du commerce et mettraient en danger de nombreux acteurs en figeant les marchés et les projets. Une situation qui est inenvisageable car très dangereuse. Procos en appelle au bon sens et au sens des responsabilités des parlementaires* » selon la fédération des enseignes du commerce spécialisé Procos

(*) **Panel Procos**

(**) **Observatoire de la fréquentation des points de vente Procos/Stackr**